

## Faits saillants du rapport financier 2019

En vertu de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, je vous présente les faits saillants du rapport financier 2019. Ce rapport financier a été audité par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et démontre un excédent non consolidé de 167 610 \$.

Cet excédent est attribuable, principalement, à des prévisions de dépenses concernant des bris d'aqueduc et d'égout qui n'ont pas eu lieu. De plus, nous avons pu dégager un surplus libre, c'est-à-dire non affecté de 74 694 \$. Cet excédent est attribuable, entre autres, par des revenus supplémentaires de taxation et de droits de mutation et par une gestion efficace des dépenses.

Voici quelques projets que nous avons réalisés, et pour lesquels, nous avons reçu, en partie, des subventions pour leurs réalisations en 2019 :

- Travaux de confortement et de rehaussement de la digue sur le boul. de la Chapelle entre la 13<sup>e</sup> et la 18<sup>e</sup> Avenue ainsi que la 25<sup>e</sup> Avenue (travaux en cours);
- Deux (2) phases de pavage sur diverses rues de la Municipalité.

Tous ces accomplissements font de 2019, une année somme toute « équilibrée ». Je tiens à souligner et remercier le travail de l'équipe municipale, la collaboration du Conseil municipal et le soutien des Calumet-Pointoises et Calumet-Pointois.

**Sonia Fontaine** Maire